

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4228**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Assistant de laboratoire biochimie-biologie

Nouvel intitulé : Assistant de laboratoire

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Association des Fondateurs de Laboratoire Biochimie - Ecole Supérieure de Techniciens Biochimie-Biologie

Directeur de l'ESTBB, Directeur de l'ESTBB

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

3063 - Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire, 3108 - Industries chimiques et connexes

Code(s) NSF :

222r analyse chimique, contrôle de laboratoire des industries chimiques, contrôle industriel des médicaments

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien supérieur de laboratoire biochimie-biologie est le collaborateur direct de l'ingénieur, du chercheur ou plus généralement du ou des cadres ayant la responsabilité globale des projets et programmes de travail mis en œuvre dans l'entreprise ou le laboratoire. Le technicien supérieur est placé sous la responsabilité d'un responsable de laboratoire, qui peut avoir lui-même plusieurs supérieurs hiérarchiques (directeur de service, responsable assurance qualité, chef de département, ...) en fonction de la structure, et en particulier de sa taille.

Il travaille avec de nombreux interlocuteurs des secteurs production, assurance qualité, recherche et développement, achats, industrialisation, marketing, ...

Il traduit concrètement les concepts et résultats de travaux de recherche, il met en œuvre les techniques prévues et éventuellement il anime une petite équipe en rendant compte de l'activité de celle-ci.

Les principales activités sont :

- l'exécution de préparations et d'analyses
- la mise au point, l'adaptation et le perfectionnement des techniques
- l'entretien, l'amélioration, la gestion des matériels et équipements
- l'information et de traitement de l'information, de communication, d'organisation et d'animation.

En termes de relations fonctionnelles, il travaille en liens plus ou moins étroits avec de nombreux interlocuteurs des secteurs production, assurance qualité, recherche et développement, achats, industrialisation, marketing...

Le niveau de responsabilité dépend largement de la taille et de la structuration de l'entreprise qui l'emploie, mais le technicien supérieur est au minimum responsable de la qualité et de la fiabilité des résultats qu'il obtient.

En évolution de carrière, le technicien supérieur peut accéder à un poste à responsabilité accrue dans des domaines soit directement liés à son activité initiale (recherche & développement, contrôle qualité, production), soit périphériques (formation, ventes, réglementation...).

Les capacités et compétences attestées concernent les connaissances et savoirs faire permettant : - de réaliser de manière autonome des analyses et des préparations biologiques, biochimiques et microbiologiques et d'en exploiter rationnellement les résultats.

- de mettre au point de nouvelles techniques, d'adapter des techniques et équipements pour accroître l'efficacité et/ou la sécurité.
- de mettre en service, surveiller, entretenir, améliorer, gérer des matériels et équipements de laboratoire et de gérer les consommables.
- de rechercher une information ciblée et de produire des compte rendus, des rapports...
- de communiquer oralement et par écrit sur son activité, à l'interne et à l'externe, en français et en anglais. Il maîtrise l'outil informatique.
- d'organiser son activité en tenant compte des différentes contraintes, liés à la production, aux normes de sécurité, à l'assurance qualité et à la stratégie globale de l'entreprise.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les titulaires de la certification exercent principalement leur emploi dans l'industrie pharmaceutique et les biotechnologies (60%) et la recherche médicale ou vétérinaire (26%). Plus marginalement dans l'industrie cosmétique (de l'ordre de 7% des emplois) ou dans les laboratoires d'analyses biomédicales. Quelques uns s'orientent vers l'agro-alimentaire ou l'environnement.

- Technicien de laboratoire de recherche - Technicien de laboratoire de recherche et développement
- Technicien de laboratoire de contrôle qualité
- Technicien de laboratoire d'analyses biomédicales
- Technicien de production

Codes des fiches ROME les plus proches :

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

H1503 : Intervention technique en laboratoire d'analyse industrielle

J1302 : Analyses médicales

Réglementation d'activités :

La certification permet d'exercer l'emploi de technicien de laboratoire d'analyses biomédicales, réglementé par les décrets: Pour la fonction publique : n° 97-829 du 04/09/1997

Pour le secteur privé : n° 68-97 du 10/01/1968, modifié par l'article 2 de la Loi 86-33 du 9/01/1986

Modalités d'accès à cette certification**Descriptif des composants de la certification :**

La certification s'obtient après un cycle de formation de trois ou deux années (la dernière année est proposée par la voie de l'apprentissage).

Il n'y a pas d'examen final pour l'obtention de la certification, l'évaluation étant continue sur les trois années, avec une évolution d'un caractère très académique en première année vers une évaluation plus professionnelle en troisième année.

L'ensemble de la formation représente 180 crédits européens capitalisables.

L'évaluation est réalisée sous différents modes (examens écrits et oraux sans documents, examens écrits avec documents, examens sur informatique, examens pratiques en laboratoire, cahier de laboratoire, compte-rendu de travaux pratiques en français ou en anglais, rapports écrits, article de presse, poster en anglais, compte-rendu de recherche documentaire, travaux de groupes dont une étude de cas entreprise, présentations orales, appréciations de stage).

La validation du projet de fin d'études (stage de troisième année) est obligatoire pour l'obtention de la certification et représente 22 crédits.

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	70% de formateurs, 30 % de professionnels Le Président est le Directeur de l'ESTBB
En contrat d'apprentissage	X	70% de formateurs, 30 % de professionnels Le Président est le Directeur de l'ESTBB
Après un parcours de formation continue	X	70% de formateurs, 30 % de professionnels Le Président est le Directeur de l'ESTBB
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X	70% de formateurs, 30 % de professionnels Le Président est le Directeur de l'ESTBB

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX****Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 21 décembre 2005 publié au Journal Officiel du 31 janvier 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 31 janvier 2006, jusqu'au 31 janvier 2008

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Arrêté du 6 mai 1993 publié au Journal Officiel du 27 mai 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien supérieur de laboratoire biochimie-biologie de l'école supérieure de technicien biochimie-biologie de la faculté catholique des sciences de Lyon'.

Observations : Rétroactivité depuis 1954

Arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique sous l'intitulé 'Technicien supérieur de laboratoire biochimie-biologie'.

Arrêté du 3 janvier 2001 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2001 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications

professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Pour plus d'informations

Statistiques :

30 certifiés par an

Autres sources d'information :

Courriel : estbb@univ-catholyon.fr

<http://www.estbb.org>

Lieu(x) de certification :

ESTBB 25 rue du Plat

69288 Lyon Cedex 02

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Anciens libellés : - Technicien supérieur de laboratoire biochimie-biologie de l'école supérieure de technicien biochimie-biologie de la faculté catholique des sciences de Lyon (arrêté du 6 mai 1993 publié au Journal Officiel du 27 mai 1993)

- Technicien supérieur de laboratoire biochimie-biologie (arrêté du 10 janvier 1997 publié au Journal Officiel du 31 janvier 1997)

Certification précédente : Technicien supérieur de laboratoire biochimie-biologie (Fiche incomplète)

Certification suivante : Assistant de laboratoire